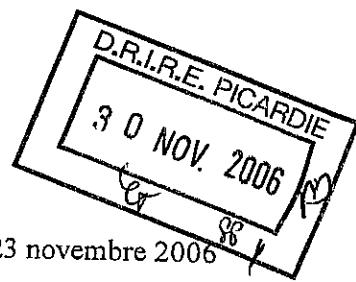


1805

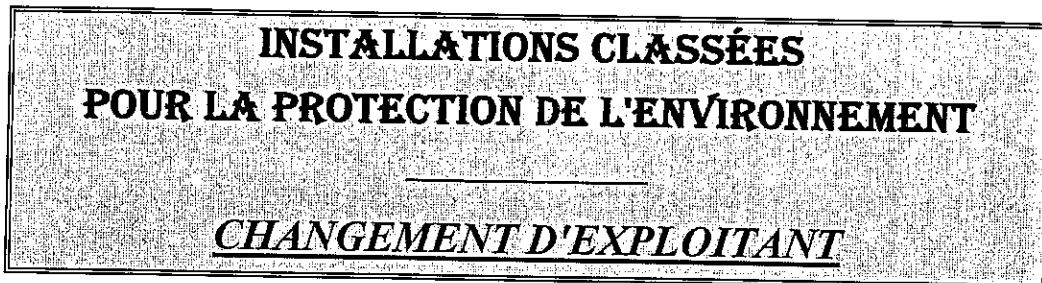


PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 23 novembre 2006

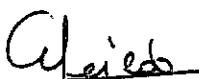
Direction de la Cohésion Sociale
et du Développement Durable

Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable



Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article 34 du décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, à la SAS MORY LOGIDIS NORD PICARDIE EI NORD, 20 route de Vignacourt à AMIENS CEDEX 2 (80046), de sa déclaration du 31 octobre 2006 de reprise de l'activité entreposage situé sur le territoire de la commune d'AMIENS, zone industrielle Nord parcelles cadastrées section KT n° 80, 87, 97p et 125p, précédemment exploité par la S.A. BOCQUET LOGISTIC .

Pour le préfet et par délégation :
L'attachée, chef de bureau,


Caroline TEJEDO

Copie adressée à :

- Madame le maire d'AMIENS
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Monsieur l'inspecteur des installations classées
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Madame la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme